



Figure 1 : Logo du Conseil consultatif de l'accessibilité

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ EN LIGNE – ZOOM LE MERCREDI 17 MAI 2023, HEURE DE LA RÉUNION : de 9 h à 12 h

**Présences** : John Graham (président), Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Laurel Repski, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Brad Robertson, membres du comité sur les normes en matière de transport accessible (Patrick Stewart, Teresa Platt, Rick Penner et Chris Scott), Anna Adamiec (Direction de la législation et de la politique stratégique, ministère des Familles), Darren Macdonald, Colleen Watters et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), deux interprètes en langue ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence) **Absences** : Kelly Cook

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. La première partie de la réunion est consacrée à la présentation et à la poursuite de la discussion sur les recommandations concernant les modifications à apporter aux normes en matière de transport accessible à la suite des commentaires issus des consultations publiques qui se sont déroulées pendant 60 jours. Les affaires courantes du Conseil sont ensuite abordées.

**Mesure à prendre** : La secrétaire du Conseil et la représentante de la Direction de la législation et de la politique stratégique se réuniront pour examiner les recommandations de la Régie des transports de la Ville de Winnipeg et demander des précisions.

**Mesure à prendre** : Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba répondra aux organismes qui lui ont fait part de leurs commentaires pour les informer que ces derniers ont bien été reçus.

#### **Deuxième partie de la réunion du Conseil consultatif de l'accessibilité – (membres du Conseil seulement)**

Dans le cadre des affaires courantes du Conseil, le président et la secrétaire présentent des mises à jour. Le directeur général du Bureau présente le protocole d'entente que la ministre signera au nom du Manitoba avec Normes d'accessibilité Canada, la signature de celui-ci devant avoir lieu le 26 mai 2023. Une discussion a lieu sur la nécessité de reconduire quatre membres du Conseil à l'été 2023 en raison de l'expiration de leur mandat. Une personne a choisi de ne pas se représenter, ce qui signifie qu'il faut trouver un autre représentant qui siègera au Conseil.

**Mesure à prendre** : Le président, la secrétaire et le directeur général du Bureau se concerteront pour préparer la documentation destinée à la ministre concernant la reconduction des mandats et les recommandations en vue de pourvoir le poste vacant.

Le Conseil discute des travaux proposés au cours de la période préélectorale et confirme les dates suivantes pour les prochaines réunions :

- le 26 mai – de 9 h à 12 h – les deux premières heures, discussion avec la Régie des transports de la Ville de Winnipeg, de 11 h à 12 h – réunion avec Sarah Lugtig pour discuter des recommandations issues de l'examen quinquennal de la Loi
- le 8 juin – de 9 h à 12 h
- le 22 juin – de 9 h à 12 h
- Confirmer si ces dates conviennent : le 21 septembre, le 26 octobre et le 30 novembre (pas de réunions en juillet, en août et en décembre)

**Mesure à prendre** : Les membres du Conseil sont invités à indiquer à la secrétaire si les dates proposées pour les réunions du Conseil à l'automne leur conviennent.

La séance est levée à 12 h.